

Introduction

**L'(in)sécurité : entre représentations
et perceptions des concepts**

Geoffrey GRANDJEAN, Sophie WINTGENS et Stéphanie VANHAEREN



« Security is a human characteristic that is objective, perceived, expected, and demanded by people in many different forms. It is perhaps one concept that over many decades has not changed in its original use; rather, it has become more broadly used to encompass greater and more diverse meaning. »¹

La sécurité comme prérogative de puissance publique

L'(in)sécurité est un objet classique d'étude en science politique. L'exercice de la sécurité est historiquement une des compétences régaliennes et monopolistiques de l'État. Cela explique les nombreux travaux de politologues, sociologues ou encore historiens sur le sujet. Norbert Elias a, par exemple, finement décrit le processus de centralisation et d'institutionnalisation de l'État moderne ayant abouti à la monopolisation progressive de la levée de l'impôt et de l'exercice de la sécurité. Le prélèvement fiscal a été légitimé par la nécessité de garantir la sécurité du territoire ; cette sécurité s'exerçant au profit de l'État². Max Weber a également insisté sur le « monopole de la contrainte physique légitime »³ pour qualifier l'étatisation des domaines liés à la sécurité. À l'heure actuelle, l'État agit davantage comme un administrateur de l'autorité politique entraînant un exercice différencié des compétences liées à la sécurité pour lesquelles il n'est plus le détenteur monopolistique⁴.

D'un point de vue théorique, l'exercice de la sécurité par un État concrétise l'exercice du pouvoir par un système politique donné. Ce pouvoir politique est doublement caractérisé. D'une part, il dispose d'une légitimité lui permettant d'exercer son autorité – et plus spécifiquement de garantir la sécurité – sur l'ensemble de la société. D'autre part, il peut recourir à des sanctions si les membres de la société ne respectent pas son autorité. L'exercice du pouvoir – qui entraîne une « allocation autoritaire de valeurs »⁵ en termes de sécurité – est donc garanti par des « injonctions socialement légitimes »⁶ qui sont contraignantes pour les citoyens et qui permettent au pouvoir politique d'imposer sa volonté, même lorsque la légitimité se révèle insuffisante.

¹ SMITH Clifton et BROOKS David J., *Security Science. The Theory and Practice of Security*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 2013, p. 2.

² ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, 320 p.

³ WEBER Max, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1969, p. 57.

⁴ GENSCHEL Philipp et ZANGL Bernhard, « L'État et l'exercice de l'autorité politique. Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 3, 2011, pp. 509-535.

⁵ EASTON David, *A systems analysis of Political life*, New York, John Wiley & Sons, 1965, p. 21.

⁶ BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 335.

Cet exercice du pouvoir politique peut être illustré par un exemple. Lorsqu'un État autorise le transport de déchets nucléaires sur son territoire, il impose sa volonté à l'ensemble des citoyens. Des opposants peuvent contester le choix de l'État d'autoriser un tel transport en s'enchaînant sur les rails ; mettant ainsi en cause la légitimité de l'État d'imposer une telle décision. Celui-ci recourt alors à la contrainte en faisant déloger les opposants par les forces de l'ordre. L'exercice de la sécurité par un État est donc un subtil mélange entre contrainte et recherche constante de légitimité.

Cette légitimité se construit quotidiennement et tout système politique a besoin des soutiens⁷ des citoyens. Ces soutiens renvoient à des satisfactions directes de demandes ou à une confiance générale dans le système politique⁸. Ils sont directement façonnés par les images que les citoyens ont de ce système ; mais également par les images des détenteurs du pouvoir à travers lesquels la sécurité est exercée ou garantie quotidiennement par des actions et des décisions contraignantes pour une société⁹, c'est-à-dire les autorités politiques. Il est dès lors primordial de s'attarder sur ces images.

L'(in)sécurité en images

En science politique, les images que les citoyens peuvent avoir des autorités politiques sont doubles. D'une part, les images cognitives font référence aux représentations et aux formes symboliques ou empiriques des autorités. D'autre part, les images affectives font référence aux sentiments que les citoyens développent à l'égard de celles-ci¹⁰.

Cette distinction permet de cerner la manière dont les citoyens se représentent l'(in)sécurité. Comment se manifeste-t-elle ? Quelle(s) forme(s) prend-elle ? Quels sont les acteurs à la base de celle-ci ? Toutes ces questions interrogent directement les représentations de l'(in)sécurité et sont ainsi au cœur de plusieurs contributions de cet ouvrage.

Complémentairement à leurs analyses, les différents auteurs insistent également sur les sentiments d'(in)sécurité. La perspective est alors tout autre car ce sont les perceptions et les émotions qui sont mises en avant.

⁷ En privilégiant ce terme, nous faisons référence à la perspective systémique de David Easton. EASTON David, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New York, Alfred A. Knopf, 1953, 320 p. ; EASTON David, *A systems analysis of Political life*, op. cit., 507 p. et EASTON David, *A Framework for Political Analysis*, Hemel Hempstead, Prentice-Hall, 1965, 143 p.

⁸ EASTON David, *A systems analysis of Political life*, op. cit., p. 273.

⁹ *Ibid.*, p. 212.

¹⁰ EASTON David et DENNIS Jack, *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*, New York, McGraw-Hill Book, 1969, pp. 101-105.

Comment les citoyens perçoivent-ils l'(in)sécurité ? Comment la jugent-ils ? Une place importante est ainsi laissée à la subjectivité des individus ; rendant ces perceptions éminemment relatives, comme le montrent également de nombreuses contributions.

Afin d'éclairer au mieux ce dernier aspect, il est important de s'attarder quelques instants sur le concept d'émotion et de sentiment. George E. Marcus a eu l'occasion de définir le concept d'émotion dans son analyse politologique. Selon lui, elles ont une origine cachée et incertaine. Contrairement aux raisons et jugements, elles ne peuvent être exposées, discutées et mises à l'épreuve. On ne peut donc affirmer qu'elles sont rationnelles car la rationalité implique une mise en lumière totale. Par ailleurs, les émotions déclenchent des actions sans réflexion, aussi bien au niveau individuel que collectif. Enfin, les émotions empêchent de considérer l'action envisagée sous tous ses aspects, en particulier celui de ses conséquences sur autrui¹¹. Il convient de noter que ce politologue a souligné le rôle que jouent les émotions et les sentiments dans nos systèmes démocratiques. En effet, « pour que la démocratie puisse fonctionner [...], la politique a besoin de l'émotion, car ce n'est qu'en étant passionnés que les citoyens feront usage de leur raison, laissant momentanément de côté leur propension à s'en remettre à l'habitude »¹². Dans la continuité de cette affirmation, les différentes contributions invitent le lecteur à cerner le rôle fondamental que les sentiments d'(in)sécurité occupent dans nos sociétés contemporaines ; sentiments sur lesquels il est fondamental de s'attarder lorsque le thème de l'(in)sécurité est décortiqué comme dans le présent ouvrage.

L'importance des études internationales

Si l'(in)sécurité a historiquement été envisagée sous l'angle national, on ne peut se priver des développements menés au niveau international. Dans cette perspective, la sécurité est envisagée comme une condition de l'existence de la Communauté internationale des États, basée sur la coopération interétatique et l'interdépendance dans les relations internationales, donnant naissance à la notion de « sécurité collective »¹³. L'intérêt pour cette dernière a émergé durant la Guerre froide autour de préoccupations militaires, entraînant une multitude d'« études de la sécurité »¹⁴.

¹¹ MARCUS George E., *Le citoyen sentimental. Émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2008, pp. 40-41.

¹² *Ibid.*, p. 205.

¹³ UNITED NATIONS, *Charter of the United Nations*, San Francisco, 26 juin 1945, art. 55, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/documents/charter/> (consultée le 15 février 2014).

¹⁴ WALT Stephen V., « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quarterly*, vol. 35, n° 2, juin 1991, pp. 211-239.

Le contexte post-Guerre froide a ouvert le champ d'analyse au courant constructiviste qui s'est développé dans les années 1990. Ce courant propose une perspective sociologique de la politique mondiale en mettant l'accent sur le contexte social, l'intersubjectivité et la nature constitutive des règles et normes dans la formation de l'identité des acteurs. Autour de l'École de Copenhague¹⁵, un certain nombre de chercheurs a ainsi tenté de démontrer la construction discursive des enjeux de sécurité au moyen du concept de « sécuritisation »¹⁶. Ce concept offre un regard neuf au débat entre les défenseurs d'une approche objective, centrée sur les représentations – ce qui *constitue* réellement une menace – et les tenants d'une approche subjective, centrée sur les perceptions – ce qui est *perçu* comme une menace – de la sécurité. Ainsi, les tenants de cette École considèrent l'(in)sécurité comme un « acte de langage »¹⁷. Dans cette perspective, il ne s'agit plus de savoir si les menaces sont réelles ou non, mais de comprendre comment une problématique – telle que la dégradation de l'environnement ou encore la question des migrations – peut être *socialement construite* comme une menace¹⁸.

Les nouvelles méthodes

Insister ainsi sur la manière dont l'(in)sécurité est construite subjectivement sous l'angle des perceptions nécessite d'adapter les méthodes qui visent à étudier ce concept. On analyse différemment les représentations des perceptions. Alors que dans le premier cas, ce sont des connaissances et des réalités objectives qui sont investiguées, dans le deuxième cas, ce sont des interprétations investies sentimentalement par toute une série d'acteurs qui sont au cœur de l'analyse. Ces interprétations nécessitent un angle d'analyse multidisciplinaire.

¹⁵ Si l'École de Copenhague fait figure de pionnière quant à l'émergence d'une perspective constructiviste dans les études de la sécurité, il nous faut toutefois préciser le rôle de premier plan également joué à ce niveau par des auteurs nord-américains tels qu'Alexander Wendt. Voir à ce sujet l'article de MACLEOD Alex, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, vol. 54, n° 2, été 2004, pp. 13-51.

¹⁶ Ole WÆVER définit la sécuritisation comme le processus par lequel on produit la sécurité : « En nommant un certain développement un problème de sécurité, l'État peut réclamer un droit spécial, droit qui sera toujours défini, en dernière analyse, par l'État et ses élites ». WÆVER Ole, « Securitization and Desecuritization », in LIPSCHUTZ Ronnie D. (dir.), *On Security*, New York, Columbia University Press, 1995, p. 54.

¹⁷ BUZAN Barry, WÆVER Ole et DE WILDE Jaap, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 26.

¹⁸ PEOPLES Columba et VAUGHAN-WILLIAMS Nick, *Critical Security Studies. An Introduction*, Oxon, Routledge, 2010, p. 77.

À cet égard, dans la lignée des travaux menés par l'École de Copenhague, certains sociologues se sont ainsi joints aux politologues pour affiner la théorie de la sécuritisation en puisant dans leur propre tradition constructiviste. S'ils reconnaissent l'apport des contributions théoriques de l'École de Copenhague, ces chercheurs qualifiés de constructivistes « critiques » et généralement associés à l'École de Paris entendent dépasser l'analyse essentiellement discursive de la construction des enjeux de sécurité en prenant davantage en compte le contexte de production de ces discours et leur audience¹⁹.

Perspectives

S'il est aujourd'hui admis que le champ de l'(in)sécurité est une construction intellectuelle appréhendable à travers l'histoire des idées et requérant une démarche multidisciplinaire, l'ensemble des contributions du présent ouvrage s'inscrit pleinement dans le cadre d'une remise en question théorique et méthodologique des concepts et pratiques d'(in)sécurité(s).

En termes d'images cognitives, d'une part, différents auteurs s'attardent sur les représentations de l'(in)sécurité. David Pichonnaz explore celles des policiers suisses en interrogeant le paradigme uniformisant de la « culture policière ». Il met en avant la diversité des représentations par rapport à leurs visions de l'évolution des phénomènes de délinquance. Pour ce faire, l'auteur a réalisé des entretiens avec de jeunes policiers.

Se pencher sur les représentations nécessite de prendre en compte les réalités objectivement observables que sont les politiques publiques mises en place par des acteurs nationaux. À cet égard, Christoph Brüll se focalise sur le rapprochement entre la Belgique et l'Allemagne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Plus précisément, il s'attache à présenter la politique mise en place pour intégrer l'Allemagne dans le « bloc occidental » afin de garantir la sécurité de la Belgique. L'auteur ne manque pas de souligner le paradoxe de la politique belge dans la question allemande : un rapprochement accompagné d'une rhétorique de méfiance. Pour étudier cette politique, l'auteur se base sur des travaux scientifiques éclairés par des documents diplomatiques, des sondages et des articles de presse. Dans le cadre d'un autre État, Léa Lemaire étudie quant à elle les processus de sécurisation et d'insécurisation mis en place sur l'île de Malte suite à l'intégration de ce pays dans l'Union européenne, afin de faire face au phénomène d'immigration. Pour ce faire, elle a privilégié une méthode qualitative combinant ob-

¹⁹ Ces critères étaient déjà mobilisés par AUSTIN John Langshaw, *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press, 1962.

servation participante dans les centres de regroupement et entretiens avec des responsables politiques et administratifs. Elle montre ainsi la progressive constitution d'une « île-prison », résultant de l'application de mesures de contrôle strict sur une population, au-delà même des camps d'étrangers.

Les politiques en matière de sécurité peuvent avoir des conséquences qui dépassent les frontières de plusieurs États. Il convient donc de porter une attention particulière aux politiques publiques ayant une portée régionale ou internationale. Dans cette perspective, Kamal Bayramzadeh analyse les enjeux sécuritaires de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, en particulier le projet nucléaire iranien qui inquiète l'État hébreu, les puissances régionales ainsi que les États-Unis. L'auteur offre une définition large de la sécurité dans la mesure où il souligne que la prolifération nucléaire peut avoir des conséquences sur la sécurité régionale aux plans militaire et environnemental au Moyen-Orient. Dans le même ordre d'idée, Liridon Lika explore le rôle joué par l'Union européenne dans le processus de pacification à long terme des Balkans occidentaux. Il met en perspective le rôle secondaire joué par l'Union européenne lors de la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie avec sa politique actuelle d'élargissement qui en a fait un acteur clé dans le domaine de la sécurité. Il montre que les défis sécuritaires présentent un large spectre puisqu'en quelques années, l'Union européenne est devenue l'autorité la plus visible et probablement l'alternative unique et viable, capable d'assurer la paix, la stabilité, la réconciliation ainsi qu'un avenir économique durable à la région.

En termes d'images affectives, d'autre part, différents auteurs s'attardent expressément sur le sentiment d'(in)sécurité. Alix Dassargues analyse le sentiment d'(in)sécurité linguistique – c'est-à-dire le sentiment de confiance envers les pratiques linguistiques d'une personne – en présentant les attitudes et les représentations de jeunes francophones de Gand. Pour explorer ce sentiment, l'auteure a eu recours à une triple méthode : récolte de données quantitatives par questionnaire, réalisation d'entretiens informels et observation d'activités collectives entre francophones. Dans sa contribution, elle montre que différents facteurs affectent le sentiment d'(in)sécurité : le niveau de scolarisation, la pratique écrite ou orale de la langue, l'âge et les relations interpersonnelles. Gyöngyvér Demény et Michalis Lianos présentent quant à eux des résultats relatifs au sentiment d'insécurité consécutivement aux changements socio-économiques de nos sociétés contemporaines. Pour ce faire, une comparaison entre les opinions des citoyens est menée entre plusieurs pays.

Le contexte influence l'expression des sentiments d'(in)sécurité. À cet égard, la contribution d'Audrey Weerts et de Jean-Claude Mputu se concentre sur le contexte socio-économique et ses effets sur les relations qui peuvent voir le

jour entre la paix, la sécurité et le développement, en se focalisant sur le cas de la République Démocratique du Congo. Après avoir défini ces concepts, les auteurs présentent leur progressive mise en relation dans les discours de dirigeants internationaux. Ils confrontent alors ces discours avec la réalité rencontrée sur le terrain, notamment par les actions de la MONUC et de la MONUSCO. Les auteurs constatent ainsi la volonté politique de l'ONU d'élargir les questions de sécurité mais aussi de les lier aux problématiques du développement.

Enfin, mettre en perspective l'(in)sécurité nécessite de cerner la manière dont une problématique est socialement construite comme (in)sécuritaire. Dans cette optique, André Dumoulin interroge la visibilité des thématiques de la Politique européenne de sécurité et de défense en se focalisant notamment sur une revue de presse lui permettant de jauger l'importance accordée à cette matière. Il met cette dernière en perspective avec certains sondages d'opinions. Ce cheminement lui permet d'envisager des pistes pour améliorer la visibilité de ces thématiques. Céline Parotte et Grégory Lits analysent quant à eux le traitement médiatique (de 2009 à 2011) du *Plan Déchets* mis en place par l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies belge en se focalisant sur la manière dont ce plan constitue un problème public en termes de sécurité. Pour ce faire, ils étudient les relations entre cet organisme, les médias, le public, certaines associations environnementales et les représentants politiques.

Au final, l'ensemble de ces contributions permet d'envisager l'(in)sécurité sous ces multiples définitions et enjeux, tout en insistant sur les perspectives ouvertes par les recherches sur ce sujet.